

Compétition du 17 juin 2017 à Sancerre

Règles locales

On **place la balle**, sur toute partie tondu ras. On rappelle qu'une balle doit être **marquée** avant d'être relevée, nettoyée et placée (à moins d'une carte de score, sans se rapprocher du trou).

Toute **balle enfoncée dans son impact** peut être relevée, nettoyée et dropée sans pénalité sur **tout le parcours** (donc partout, **sauf dans les obstacles**).

Les **pierres dans les bunkers** sont des **obstructions amovibles**.

Aux **trous n° 1, 2, 13, 16 et 18** : si la balle heurte un pylône, une ligne ou un câble électrique aérien, le **coup est annulé** et il faut **recommencer son coup**.

Au **trou n° 17**, toute balle reposant à **gauche de l'obstacle d'eau latéral** est **hors-limites**.

Au **trou n° 11**, l'abri est **partie intégrante du terrain**.

Le **chemin empierré entre le 4 et le 5, et entre le 11 et le 15**, est une **obstruction inamovible**.

Aux **trous n° 4, 5 et 13**, les **obstacles d'eau à droite** s'étendent à l'infini sur leur droite.

Les **ravines dans les bunkers**, les **drains effondrés et/ou gravillonnés**, les **dénivellations dues au système d'arrosage**, les **zones dénudées** - même non marquées - **sur les greens et les fairway**, les **zones empierrées aux abords des ponts** sont des **terrains en réparation**.

Le dégagement d'une interférence avec le **stance** due à un trou, rejet ou piste fait par un animal fouisseur, un reptile ou un oiseau sera **refusé**.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprise

